

figuur geslagen op de laatste klimaatop in Bonn.

Weet u wat het ergste is? Terwijl Vlaams minister van Omgeving, Natuur en Landbouw, mevrouw Schauvliege, mensen schoffeert als zij iets proberen te doen aan de klimaatproblematiek, terwijl burgemeesters convenanten ondertekenen en bedrijven een transitie inzetten, terwijl alle innovatie in economie groene innovatie is, staan deze regeringen stil. Dat is veelzeggend.

Het zijn u en uw regering die de achterstand op het vlak van klimaat internationaal organiseren. Uw burgers willen het anders. U hebt in het desbetreffende interview in *Mo Magazine* gezegd: "Ik hou wel van rechtszaken". Mevrouw de minister, die uitspraak zegt alles. In de plaats van het probleem aan te pakken en oplossingen te zoeken die de economie ook nodig heeft, steekt u massaal het hoofd in het zand.

Geachte leden van de meerderheid, ik zou mij vandaag doodschamen met een dergelijke minister!

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Hiermee eindigt de behandeling van de mondelinge vragen.

Wetsontwerpen en wetsvoorstel

Projets et proposition de loi

18 Wetsvoorstel teneinde de activiteiten van de aasgierfondsen aan te pakken (1057/1-4)

18 Proposition de loi relative à la lutte contre les activités des fonds vautours (1057/1-4)

Wetsvoorstel ingediend door:

Proposition de loi déposée par:

Ahmed Laaouej, Luk Van Biesen, Sophie Wilmès, Roel Deseyn, Veerle Wouters, Dirk Van der Maelen, Georges Gilkinet, Benoît Dispa, Meyrem Almaci, Olivier Maingain

Algemene bespreking

Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

18.01 **Benoît Piedboeuf**, rapporteur: Monsieur le président, comme je ne doute pas que mes excellents collègues vont vouloir intervenir à la tribune pour défendre ce projet, je vais renvoyer au rapport écrit. Toutefois, j'insiste pour qu'on lise ce rapport, parce qu'il est très intéressant dans

certaines de ses paragraphes et notamment aussi dans les commentaires de la Banque nationale.

18.02 **Ahmed Laaouej** (PS): Monsieur le président, nous nous apprêtons à voter une proposition de loi qui a recueilli un large assentiment au sein de cette assemblée, chose dont il faut nous réjouir.

Je voudrais rappeler très brièvement l'historique de ce dossier. Une proposition de loi ayant le même objet avait été déposée au Sénat. Je l'avais cosignée à l'époque avec Olga Zrihen et Marie Arena, à qui je veux ici rendre hommage. Elle a ensuite été redéposée à la Chambre, suscitant l'intérêt d'un certain nombre de collègues.

Sur cette base, nous avons mis en place un groupe de travail avec certains collègues, des ONG comme le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CADTM) et le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11), ainsi que d'autres intervenants, dont un certain nombre de professeurs d'université. Je voudrais d'ailleurs saluer M. Mougnot qui nous a apporté un concours précieux. Nous avons approfondi la question et il a été décidé de déposer un nouveau texte cosigné par un certain nombre de collègues issus de la quasi-totalité des groupes.

Je voudrais remercier tous les cosignataires de cette proposition de loi, tous ceux qui ont contribué à améliorer son contenu, à renforcer sa pertinence.

Je remercie tout particulièrement M. Luk Van Biesen, parce qu'il a apporté à ce dossier l'énergie qu'on lui connaît, la pugnacité qui fait sa marque de fabrique et, surtout, la capacité qu'il a de trouver ici ou là les solutions juridicotechniques qui permettent à un texte de se modifier. Qu'il en soit remercié!

Je remercie également Mme Sophie Wilmès, qui a assisté à de très nombreuses réunions de travail pour améliorer la qualité du texte, M. Roel Deseyn, Mme Veerle Wouters, qui a participé à de nombreuses reprises au groupe de travail, M. Dirk Van der Maelen, qui a été un soutien depuis le début, M. Georges Gilkinet, qui n'a manqué aucune réunion, notamment avec les ONG, la société civile, ainsi que M. Benoît Dispa, le groupe cdH ayant également été représenté lors de nos travaux.

Merci à tous d'avoir compris que nous parlions

d'un sujet qui peut recueillir l'adhésion de tous. De quoi parle-t-on? D'acteurs financiers, une minorité, qui font profession de spéculer sur la détresse d'un certain nombre de pays, pas nécessairement en voie de développement mais qui traversent des difficultés et qui voient leur dette publique rachetée à vil prix par ce qu'on appelle les fonds vautours, lesquels revendront éventuellement ces titres dans un deuxième temps avec une plus-value, voire demanderont l'exécution par équivalent ou forcée des dettes pour le montant initial de la dette et non pour le montant auquel ils l'ont rachetée. Vous comprendrez que c'est la façon dont ils s'enrichissent.

Ils font du shopping juridique. Ils vont dans toutes les juridictions de l'ensemble des pays où il peut y avoir un intérêt à les saisir pour procéder à l'exécution forcée de ladite dette, voire à saisir des avoirs qui appartiennent à ces États endettés. Dois-je rappeler ici l'épisode récent d'une volonté de saisir les avoirs financiers de l'ambassade d'Argentine en Belgique?

Il est clair que cette proposition de loi vise des situations qui seront purement belges. Elle permet aussi d'adresser un message, selon lequel nos juridictions ne collaboreront pas à ce genre de procédés. Certes, nous n'avons pas de compétences universelles – c'est clairement stipulé dans la loi – mais cela va de soi en application des principes généraux qui déterminent la territorialité juridique des États. Je pense néanmoins que cette proposition s'oriente dans le bon sens.

Nous avons mis en place un dispositif qui donnera au juge un rôle important, le juge qui, en toute indépendance, statuera pour déterminer si, oui ou non, sur base de critères légaux, on a affaire à un avantage illégitime. C'est donc une avancée majeure. Nous espérons, bien sûr, pouvoir faire des émules en Europe et sur le plan international. Je le répète, il s'agit d'une proposition de loi qui, pour la Belgique, revêt toute sa pertinence.

Je tiens, une fois encore, à saluer le travail de la société civile et des ONG.

Je vous remercie, chers collègues.

18.03 **Veerle Wouters** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, wij keuren vandaag een voorstel goed dat de activiteiten van aasgierfondsen aan banden legt. Wij geven daarmee een heel belangrijk ethisch signaal. Alle fracties steunen bovendien het voorstel.

Ik wil ook zowel de heer Laaouej als de heer Van Biesen danken, omdat zij veel van onze opmerkingen toch nog hebben verwerkt in het oorspronkelijke voorstel; de N-VA-fractie heeft dus ook haar bijdrage geleverd aan het wetsvoorstel.

Ik kom nu graag tot mijn opmerkingen bij het voorstel. Sta me toe een aantal thema's en onderwerpen in het voorstel sterker te belichten. Artikel 2 is heel belangrijk. Het gaat erom dat een schuldeiser een ongeoorloofd voordeel nastreeft. Dat betekent dan ook dat hij of zij de bedoeling of intentie moet hebben om een onwettig of ongeoorloofd voordeel te verkrijgen. Er moet dus wel degelijk sprake zijn van een bijzonder intentioneel element. Het komt natuurlijk de rechter toe om na te gaan of de intentie al dan niet aanwezig is. Is de intentie niet aanwezig, dan is de wet ook niet van toepassing.

Normale transacties vallen dan ook niet onder de wet. Bij gebrek aan een intentioneel element valt een transactie dus niet onder het toepassingsgebied van de wet. Ik sta erop om dat nauwkeurig te preciseren, zeker gelet op de onrust bij een aantal personen over het onderhavig voorstel. Collega's van de andere fracties hebben eveneens onderstreept wat de nieuwe wet beoogt en wat niet. Zij beoogt wel degelijk aasgierfondsen. Die willen wij aan banden leggen. Het is ons niet te doen om normale transacties, noch willen wij secundaire markten belemmeren of bemoeilijken. Dat is absoluut niet de bedoeling.

Het intentionele element maakt dan ook dat de wet in de praktijk niet van toepassing zal zijn op instellingen die vallen onder het wettelijk en prudentieel toezicht van de Nationale Bank en de FSMA. Dergelijke instellingen zijn immers geen aasgierfondsen en voeren ook niet dergelijke activiteiten of handelingen uit.

Zij vallen niet onder het toepassingsgebied van de wet, daar zij niet de intentie hebben om dat ongeoorloofd voordeel na te streven.

Ten tweede wil ik onder aandacht brengen wanneer er nu sprake is van een ongeoorloofd voordeel. Welnu, er moet een klaarblijkelijke wanverhouding bestaan tussen de afkoopwaarde en de nominale waarde, zeg maar de schulden waarvan men de betaling eist.

Dat criterium is absoluut niet nieuw en zit heel diep verankerd in ons rechtssysteem. Ik verwijs ter zake heel graag naar de leer van het rechtsmisbruik, zoals dat gedefinieerd is sedert

het belangrijke cassatiearrest van 10 september 1971 met de belangrijke conclusie van procureur-generaal Ganshof van der Meersch. Er is sprake van rechtsmisbruik wanneer een recht wordt uitgeoefend op een wijze die kennelijk de grenzen te buiten gaat van de normale uitoefening van dat recht door een voorzichtig en doordacht mens. De rechter zal nog altijd moeten beoordelen of dat al dan niet het geval is. Ook hier geldt het proportionaliteitscriterium. In het geval van een aasgierfonds gaat het om een buitensporige of disproportionele uitoefening van een recht.

Wat wordt dan de sanctie? In geval van rechtsmisbruik moet de rechter die buitensporige uitoefening van het recht matigen, dat wil zeggen herleiden tot een normale rechtsuitoefening. Dat gebeurt ook hier in ons wetsvoorstel. De rechten worden namelijk beperkt tot de prijs die werd betaald om de lening of schuld af te kopen.

Mijnheer de voorzitter, collega's, ik besluit. Wij steunen onderhavig wetsvoorstel. Het is fijn dat het kamerbreed wordt gedragen. Ik meen dat wij hier een voorbeeld stellen. Sommigen merkten op dat de kwestie op internationaal niveau moet worden aangepakt. Laten we klein beginnen. Wij beginnen hier en wij hopen dat het voorstel internationaal een verlengstuk zal krijgen. Ik hoop dat wij hiermee een klein keitje in de rivier hebben verlegd.

18.04 **Sophie Wilmès** (MR): Monsieur le président, chers collègues, je voudrais également commencer mon exposé en remerciant l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de cette proposition de loi. Je ne vais pas les nommer, M. Laaouej l'ayant déjà fait.

Je ne reviendrai pas non plus sur le développement juridique de la proposition de loi ni sur les conditions nécessaires au juge à la qualification d'un fonds vautour. Je pense que celles-ci sont clairement exprimées dans la proposition. Elles viennent en plus d'être suffisamment développées par mes collègues M. Laaouej et Mme Wouters.

Il me semble cependant important de préciser l'équilibre que nous avons voulu rechercher, l'établissement de critères suffisamment larges pour éviter un contournement aisé de la loi par les fonds vautours, tout en s'appuyant sur la notion d'abus de bien, notion connue et appliquée par les juges belges.

Je souhaite aussi exprimer à titre personnel, mais aussi au nom du MR, mon extrême satisfaction

que l'ensemble des groupes démocratiques aient pu se réunir autour d'un objectif commun. La lutte contre l'action des fonds vautours, de certains fonds qui spéculent sur la dette souveraine, profitant de la faiblesse de l'économie de certains États, est manifestement une préoccupation de l'ensemble de cette assemblée et il faut le souligner

Cette prise de position forte et sans équivoque face au caractère immoral et illégitime de l'action de ces fonds marque la volonté du MR, de ce gouvernement, mais surtout de cette assemblée dans son entièreté de lutter pour une finance juste et éthique au service de tous.

Avec cette loi, l'exécution des saisies au bénéfice des fonds vautours ne sera plus possible en Belgique. Nous espérons que cette initiative servira de modèle aux autres pays. Ce n'est qu'en combinant nos forces au niveau international, comme nous le faisons à la Chambre, que nous pourrons lutter efficacement contre ces pratiques inacceptables. Notre volonté est bien d'éviter que ces fonds ne fassent leur nid un peu partout, et pour commencer, en Belgique.

Il est vrai que l'action des fonds vautours n'est pas concentrée sur notre territoire, mais elle n'en constitue pas moins une réalité. Je vous rappelle la saisie conservatoire par le fonds d'investissement NML, rappelée par M. Laaouej, des comptes de l'ambassade d'Argentine au lendemain de la présentation à la presse de notre proposition de loi. S'il est vrai que les montants impliqués sont dans ce cas-là minimes par rapport à la problématique des fonds vautours considérée au niveau mondial, cette tentative d'intimidation démontre, s'il le fallait encore, la volonté inextinguible de ces fonds d'arriver à leurs fins.

Comme je l'ai dit, la proposition vise à compléter le dispositif belge. En effet, la loi du 6 avril 2008 empêche déjà la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la coopération internationale. Nous savons aussi, puisque cela faisait l'objet d'une question en séance plénière, que les ministres des Affaires étrangères et de la Justice travaillent en ce moment à la ratification de la Convention des Nations unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens. Cette ratification constituera un nouvel obstacle à l'action des fonds vautours.

Nous pouvons aussi évoquer l'obligation, depuis 2013, de l'insertion dans toute nouvelle émission de dette souveraine d'un État de la zone euro, d'une clause d'action collective. Celle-ci impose à

tous les créanciers le résultat d'une restructuration de dette souveraine si une majorité définie a pu se dégager en ce sens.

Les fonds vautours ayant souvent comme particularité de refuser toute restructuration, et même de profiter de celle-ci pour réclamer davantage, se voient ainsi fortement gênés dans leur action. Il importe donc aux États émetteurs hors eurozone de suivre le même chemin, empruntant sous cette réserve afin de se prémunir au maximum de l'action de ces fonds en cas de restructuration inévitable.

Malgré ces différentes avancées, vu la complexité des dispositifs ainsi que les disparités internationales, et étant donné la volonté inébranlable de certains fonds, leur action – bien qu'entravée – n'est toutefois pas arrêtée. Seule une initiative européenne et/ou internationale pourra réellement se montrer efficace. C'est pourquoi nous l'appelons de nos vœux.

Bien entendu, cette demande ne doit pas empêcher les parlements nationaux, et le nôtre en l'occurrence, de légiférer. En effet, si cette proposition de loi ne résout pas le problème en entier, au-delà du message fort qu'elle délivre, elle gêne l'action éventuelle des fonds sur notre territoire.

Cette initiative étant unique, il reviendra aux autres pays de saisir l'exemple belge et d'en adapter les termes en fonction de leur propre impératif, mais aussi des leçons apprises par la mise en application de cette loi.

Il importe que le marché secondaire des dettes souveraines ne soit pas perturbé, afin d'assurer aux États emprunteurs une véritable capacité à emprunter. Les créanciers classiques doivent pouvoir continuer à être rémunérés en fonction de leur prise de risque. Cette capacité est vitale pour les États emprunteurs. En effet, sans créanciers, pas de financement de dette.

Ensuite, il est clair que cette proposition de loi ne vise pas les fonds classiques agissant sur le marché secondaire, mais ceux qui poursuivent un avantage illégitime, lequel devra, le cas échéant, être apprécié par le juge.

De même, il ne s'agit pas non plus de demander aux banques et intermédiaires financiers de se substituer aux juges. En effet, aucune obligation nouvelle n'est imposée à ces derniers. Un contrôle systématique et proactif par les banques et intermédiaires n'est pas envisageable tant pour

des raisons opérationnelles que juridiques. Ceci a clairement été confirmé lors de nos travaux parlementaires.

Pour terminer, je souhaite aussi évoquer un article du *Vif l'Express* de ce jour consacré à un litige porté devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Ce litige oppose créanciers, banques et opérateurs dans le règlement de la dette argentine. Les différents éléments de ce dossier démontrent encore l'extrême complexité des dispositifs présents. Le prononcé de ce jugement influencera sans aucun doute les stratégies mises en place tant par les fonds vautours que celles mises en place pour les combattre.

En conclusion, soutenue par l'ensemble des partis politiques démocratiques, cette proposition témoigne de la ferme volonté des signataires d'agir de manière claire et significative contre l'action immorale de certains spéculateurs, qui profitent de la fragilité économique des pays débiteurs pour s'enrichir au détriment des populations locales. Je vous confirme donc que l'ensemble de mon groupe votera avec conviction cette proposition de loi.

18.05 **Roel Deseyn** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, collega's, ik denk dat het niet overdreven is te stellen dat België hier een pioniersrol speelt.

We weten hoe de kapitaalmarkten gestructureerd zijn. Als men iets wil veranderen dat een heel brede scoop heeft, moet men internationaal ageren. Men moet echter ergens beginnen. Ik denk dat dit voorstel een reële impact heeft en het Europees debat kan aanzwengelen.

Als men de weerstand heeft gezien en de brieven en mails heeft gelezen van personen en instellingen die niet opgezet waren met het voorstel, dan denk ik dat dit voorstel een uiting is van moedige politiek. Ik zou zelfs meer zeggen, wie had gedacht dat wij met deze politieke constellatie, met deze meerderheid, op zo'n korte termijn met een voldragen voorstel konden komen.

Gelukkig is dat gebeurd met de steun van de oppositie. Ik ben de hoofdienders dan ook bijzonder dankbaar dat zij het goede idee hebben gehad en alle fracties de kans hebben gegeven om mee te denken en mee te schrijven om dit voorstel te kunnen uitwerken.

De collega's die daarnet het woord hebben gevoerd, hebben al gealludeerd op het feit dat dit

aansluit bij essentiële juridische principes inzake contractevenwicht die al in ons Burgerlijk Wetboek zijn opgenomen, maar waarvan we zeggen dat we het gezond verstand van eerlijkheid en niet-disproportionele contracten moeten doortrekken naar de financiële markten. Het ongeoorloofd voordeel is het belangrijkste criterium.

Het is ook belangrijk dat bij activiteiten die als aasgierfonds worden bestempeld het niet de financiële instelling *as such* is die wordt aangepakt. Het gaat hier over een aantal niet-getolereerde praktijken.

Collega's, indien u nog overtuigd zou moeten worden, door het mechanisme van aasgierfondsen is geld van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking verdwenen, in beslag genomen door agressieve juridische shoppers die, wanneer het gaat over het hernegotieren van contracten of over schuldherschikking, vaak een rechtbank, instelling of land kiezen waar zij hun positie kunnen afdwingen.

In de bespreking hebben we het ook gehad over *forum shopping*. Zou België dan niet aantrekkelijk zijn? Ik mag hopen dat veel contracten en schuldherschikkingsprogramma's naar Belgisch recht worden opgesteld en dat men de Belgische clause kan activeren om bepaalde onevenwichten de wereld uit te helpen.

De discretionaire bevoegdheid van de rechter staat altijd centraal. De rechter doet ook een onderzoek ten gronde, vooral bij tenuitvoerleggingen van buitenlandse vonnissen en arresten. Het is ook belangrijk om dat eens te herhalen, want er was wel enige koudwatervrees. Men vroeg zich af waar de rechterlijke toetsing was in het hele verhaal. Ik meen dat die voldoende gedekt is. De rechter heeft ook voldoende discretionaire macht om een billijk oordeel te kunnen vellen. De wet is voldoende breed om dat toe te laten. De wet is niet uitgewerkt tot op een technisch niveau waarop men vele ontsnappingsroutes zou kunnen organiseren. Ook op dat punt is er dus een zeer gezond evenwicht bereikt.

De financiële instellingen die misschien wat koudwatervrees hadden, worden niet verplicht om proactief onderzoeken te doen naar aasgieractiviteiten. Ook voor hen is er dus geen onevenredige last. Zij worden wel verplicht, door de wet en door de toezichthouder, om de Belgische wetten toe te passen, wanneer zij geconfronteerd worden met een buitenlands vonnis of arrest.

Het is de bedoeling om te komen tot ethischer handelen en tot het omzichtig omspringen met het uitlenen van geld. Het is uiteraard geen vrijgeleide, zoals sommigen wel eens durven beweren, voor het aangaan van schulden. Het eigendomsrecht wordt helemaal niet aangetast. Iets wat men nooit heeft gehad, kan men namelijk ook niet rechtmatig recupereren. Dat is de filosofie van het voorstel. Het rechtsmisbruik wordt aangepakt.

In andere financiële dossiers hebben wij ter promotie onlangs nog de slogan "only in Belgium" gehoord. In dit geval mag die "only in Belgium" veel navolging krijgen. Dat zou een zeer goede zaak zijn.

18.06 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, notre parlement va voter, tout à l'heure, une législation novatrice, audacieuse, utile, participant au combat de la finance folle et destructrice, ce dont je me réjouis. Si nous avons été au mois de décembre, j'aurais dit que cela résultait de l'esprit de Noël, mais, comme nous serons bientôt au mois de juillet, je me dis que cela résulte peut-être de l'esprit de la future fête nationale.

Je m'associe aux remerciements qui ont été faits aux cosignataires de ce texte ainsi qu'à ceux qui l'ont

initié, à savoir les acteurs associatifs. Je reviendrai sur ce point.

J'espère, en tout cas, que ce texte ne sera pas l'exception qui vient confirmer la règle de cette législature, mais qu'il est plutôt le reflet d'un tournant, du début d'une volonté d'agir et de légiférer différemment, avec un plus grand sens de l'éthique et un souci de davantage de solidarité avec les pays les plus fragiles qui ont des dettes importantes quelles qu'en soient les raisons et qui sont attaqués par certains acteurs de la finance internationale.

Les fonds vautour sur lesquels on va légiférer sont le fait d'institutions financières qui rachètent à très bas prix les titres de dettes de pays pauvres. Et dès que le pays débiteur va mieux parce qu'il a été aidé sur le plan international, parce qu'il a réussi à mettre en œuvre des réformes internes, dès qu'il devient un peu plus solvable, les fonds vautour l'attaquent en justice pour essayer de récupérer l'intégralité du prêt avec des pénalités de retard parfois beaucoup plus élevées que l'investissement initial, ce en essayant de

détourner des moyens internes ou externes du développement endogène des pays concernés.

Cette pratique évidemment inacceptable demande une réaction internationale. Mais, aujourd'hui, c'est la Belgique qui, la première, a décidé de réagir.

Ces fonds vautours par rapport auxquels nous allons légiférer sont un avatar supplémentaire de la finance folle et cupide qu'il faut combattre de toutes nos forces. Ils ont déjà fait pour victimes l'Argentine, le Nicaragua, le Pérou, la Zambie, la République démocratique du Congo, pour ne citer que quelques exemples.

Cette problématique est illustrative d'une question que nous avons traitée à plusieurs reprises au parlement depuis que j'y suis, depuis 2007, qu'il s'agisse de la crise bancaire et financière, des questions relatives à la fraude fiscale et à la lutte contre la criminalité financière ou des paradis fiscaux. Ils ne sont qu'un avatar supplémentaire d'un phénomène qu'on peut approcher de différentes façons et qu'on peut qualifier, comme Stiglitz, de cupidité, celle de ceux qui veulent toujours plus.

Cette cupidité, c'est le pouvoir que la finance a pris par rapport aux États et qui peut être illustré aussi par ces banques systémiques qu'on n'ose que très peu contraindre à ne plus jouer des jeux dangereux. C'est la financiarisation de l'économie. Ce sont les paradis fiscaux, le développement des produits les plus toxiques, les plus spéculatifs au plan financier, y compris quand ils ont pour source de financement des fonds de pension.

Ce sont également ces fonds vautours, bien nommés, qui profitent de la faiblesse de certains États pour mieux les priver des moyens nécessaires à simplement organiser l'essentiel (assurer une vie décente à tous leurs concitoyens, organiser un enseignement de qualité, assurer la sécurité, contribuer à un développement économique durable, rendre les soins de santé accessibles à tous, créer une prospérité à se partager).

En tant qu'autorité, en tant que représentants des citoyens, nous nous devons de réagir à cette forme de mainmise de la finance sur notre société. C'est une urgence fondamentale qui doit bousculer tous les mauvais prétextes évoqués pour ne pas agir, tels que l'attente d'un consensus international, la peur des conséquences économiques de choix radicaux, la confiance dans l'autorégulation ou dans l'éthique personnelle des gestionnaires financiers et la faiblesse du

dispositif de droit. Ce sont des arguments qui ont été évoqués. On a le droit de les évoquer mais je me réjouis qu'ils n'aient pas été retenus pour ne pas avancer.

Il est important également que notre parlement et tous les parlements en général soient ouverts sur la société civile et se nourrissent de ces réflexions. Il est vrai que ce n'est pas toujours facile à organiser. C'est pourtant une forme d'oxygène de la vie démocratique. L'action de la société civile est complémentaire à la nôtre. La société civile a souvent un rôle d'éclairer. Elle pose des diagnostics. Elle interpelle. Elle bouscule. Elle propose aussi des solutions, ce que font notamment le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde et le CNCD-11.11.11 qui sont à l'origine de cette législation sur les fonds vautours.

Accueillis au Sénat il y a quelques mois, ils nous ont invité à un séminaire sur la problématique des fonds vautours au cours duquel j'ai pu rencontrer des acteurs étrangers soucieux qu'un pays comme le nôtre légifère et empêche des acteurs financiers de leur nuire.

Notre rôle est donc de pouvoir prêter une oreille attentive au diagnostic posé, d'en établir la réalité, de travailler à des solutions qui sont souvent techniques et qui nécessitent pour leur mise en œuvre de pouvoir créer du consensus politique. C'est ce qu'on a fait ici avec le professeur Mougnot de l'Université de Namur. Le groupe PS au Sénat a élaboré un dispositif de droit crédible et solide. Je vais y revenir. Nous l'avons soumis dans le cadre de réunions, d'une part, à d'autres collègues, d'autre part, à des professeurs d'autres universités. Des amendements ont été apportés au texte initial pour arriver aujourd'hui sous forme d'une proposition de loi soutenue par de nombreuses signatures et qui, je n'en doute pas, sera confirmée par un vote largement majoritaire, si pas unanime, je l'espère, tout à l'heure.

Le dispositif en l'occurrence, cela a été dit par d'autres collègues, vise, d'une part, à définir ce qu'est un fonds vautour. Ce n'est pas un exercice facile. Ces fonds vautours peuvent prendre différentes caractéristiques. Il y a un pouvoir d'interprétation à donner au juge, mais en même temps il faut déterminer un corps, une colonne vertébrale suffisamment explicite pour qu'il puisse s'y rattacher et donner ensuite à ce juge le pouvoir d'estimer que le remboursement réclamé par ledit fonds vautour est indu et que les sommes à rembourser correspondent au prix de rachat initial de la dette concernée, le cas échéant majorée

d'intérêts normaux mais qu'il ne s'agit pas de faire un bénéfice immoral et très élevé sur ces dettes.

C'est un dispositif original, à la fois précis et souple qui a pour objectif de créer un frein, un premier obstacle, un caillou dans la chaussure de ces fonds vautours, et de les empêcher concrètement de saisir des juridictions belges pour essayer de profiter de la faiblesse de certains États.

J'ai entendu l'argument selon lequel cela ne servirait à rien de le faire au niveau belge, que cette législation sera inutile si elle n'est que nationale. Ce sont des signaux qui nous ont été envoyés par certains acteurs inquiets de notre volonté d'avancer.

Je développerai un point de vue différent, comme certains collègues l'ont fait également. Je pense que cette réaction du secteur financier est un signe que nous avons tapé juste, que nous sommes en fait des précurseurs dans un domaine qui en a besoin. Notre initiative peut faire des petits. C'est notre espoir. Il s'agit de légiférer non pas par le haut, mais par le bas, par les nations, en espérant que d'autres États copient notre législation et qu'elle devienne petit à petit la norme internationale, de façon à ce que nous puissions combattre au niveau de tous les États ces fonds vautours.

La route ne s'arrêtera pas avec le vote de cette loi. Il faudra l'évaluer, sans doute l'ajuster. Il faudra qu'elle soit appliquée sur le terrain par les juges. Nous y serons particulièrement attentifs. Des dossiers en cours doivent susciter toute notre attention, l'attention des régulateurs financiers, des juges. J'espère qu'ils se saisiront de ce texte pour légiférer utilement. La route est certainement encore longue, mais nous faisons ici un pas dans la bonne direction.

Ce pas devra être suivi d'autres pas. Cette législation ne suffira sans doute pas pour que cette législature soit celle de la lutte contre la finance immorale, mais c'est un acte qui va en ce sens. J'espère qu'au-delà d'être précurseur il sera l'annonce d'autres pas dans cette même direction, dans ce souci de remettre la finance au service de l'économie et de nos concitoyens, d'un développement et d'une prospérité pour tous. C'est réellement notre espoir.

Je terminerai en remerciant tous les collègues qui contribueront au vote de cette loi et à sa mise en oeuvre.

18.07 Benoît Dispa (cdH): Monsieur le président, chers collègues, quand on siège sur les bancs de l'opposition, c'est un plaisir rare de voir aboutir un texte qu'on a cosigné. Je ne voudrais pas boudier mon plaisir, qui est dû à une certaine forme d'intelligence collective qui nous a tous animés.

Je pense que le mérite revient aussi à certains acteurs importants de la société civile. Il faut leur rendre hommage. Les ONG ont fait un travail de sensibilisation. Il est important qu'ici, dans cet hémicycle, nous ne restions pas sourds à un travail de persuasion mené à l'extérieur. Cette intelligence collective, nous la devons aussi notamment à des professeurs d'université qui ont été sollicités et qui ont apporté leur expertise pour améliorer autant que possible le texte de départ.

Nous la devons aussi à la capacité de transcender les clivages politiques, notamment le clivage entre la majorité et l'opposition. Je voudrais en particulier saluer à cet égard le travail de nos collègues, MM. Laaouej et Van Biesen, qui ont veillé tout au long du processus à ce que le consensus ne soit pas remis en question à la faveur d'une manœuvre extérieure. Merci et félicitations à vous deux en particulier.

Personne ne croit que ce dispositif permettra de régler de manière universelle la problématique des États en faillite ou susceptibles de l'être. Il est évident qu'il faudra relayer le dispositif à d'autres niveaux de pouvoir, et en particulier au niveau européen où une initiative similaire serait évidemment la bienvenue. En toute hypothèse, c'est un signal intéressant qui est donné au départ du Parlement belge. L'on peut espérer un effet d'entraînement. Nous aurons sans doute à cœur de le relayer notamment auprès des acteurs du Parlement européen.

Je voudrais souligner que ce qui me réjouit en particulier, c'est que nous ayons pu faire les uns et les autres preuve d'un certain esprit de résistance à l'égard de lobbies qui n'ont pas manqué de se manifester. Je ne vais pas classer la Banque nationale parmi les groupes de pression, mais M. Piedboeuf a attiré notre attention sur l'avis peu enthousiaste de la Banque nationale à l'égard du dispositif. Je note que le ministre des Finances n'a pas manqué de s'affranchir quelque peu, et c'est très bien, de cet avis. Au-delà de la Banque nationale, nous savons bien que les membres de la commission en particulier ont été sollicités par différents groupements. Je me réjouis vraiment que nous ayons pu rester indépendants à l'égard de ces manœuvres et je souhaite qu'il en soit ainsi dans d'autres initiatives dans d'autres secteurs.

Il est probable que ces manœuvres ne cesseront pas avec le vote du texte. Les fonds vautours ne ménageront pas leurs efforts pour tenter de dénicher une faille et, éventuellement, d'ainsi affaiblir le dispositif. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, j'avais souhaité que nous puissions recueillir l'avis du Conseil d'État. Nous l'avons rappelé hier lors du débat sur l'ajustement, chaque fois que cette instance ou la Cour des comptes rend un avis, cela constitue un enrichissement pour le travail parlementaire. Et cela vaut pour les projets gouvernementaux comme pour les propositions d'initiative parlementaire. Soit, il n'en est pas ainsi. Depuis le début, je dis que cela ne fera pas obstacle au soutien que le groupe cdH apportera au texte.

Pour terminer sur une note positive, je tiens à formuler le vœu, en espérant qu'il ne reste pas un vœu pieux, que toutes les formes de criminalité financière fassent l'objet d'un consensus au sein de notre assemblée, afin de prendre les mesures qui permettront de les combattre.

Cette proposition représente un pas dans la bonne direction. Il convient de saluer cet état d'esprit. Nous espérons qu'il se renouvellera à la faveur d'autres combats.

18.08 Véronique Caprasse (FDF): Monsieur le président, chers collègues, je passerai outre les descriptions, les définitions et les exemples, puisqu'ils ont déjà été amplement évoqués.

Je voudrais, au nom de mon parti, simplement dire que la présente proposition de loi permettra à la Belgique de devenir un précurseur en ce domaine. En effet, le texte établit plusieurs critères objectifs qui aideront les magistrats à identifier ces fonds vautours. Le but est de guider le pouvoir judiciaire dans son raisonnement et d'éviter des décisions trop subjectives ou imprévisibles. À cette fin, le juge pourra s'appuyer sur ces critères d'appréciation.

Il convient d'insister sur le fait que le critère principal reste la disproportion manifeste entre la valeur de rachat et la valeur nominale ou faciale de la créance. Sont donc visés les profits illégitimes. On ne rappellera jamais assez que le juge conserve tout son pouvoir d'appréciation. À cet égard, l'initiative belge doit être saluée: la séparation des pouvoirs est maintenue.

Avec cette présente proposition, nous espérons que la Belgique pourra pousser la communauté internationale à réfléchir à une riposte d'envergure

aux fonds vautour. En effet, les lois nationales n'ont qu'un impact limité et sont aisément contournables par les fonds puisqu'il suffit de faire appel à la justice des autres pays.

Une des pistes envisagées au niveau international pourrait être de protéger les dépenses vitales des pays endettés, autrement dit de protéger certains secteurs budgétaires des pays endettés comme l'éducation, la santé ou les prestations sociales en empêchant qu'ils soient réduits à la suite d'un remboursement de créances.

Je me félicite qu'un consensus ait été dégagé afin de permettre dans le futur à la Belgique de lutter efficacement contre ces fonds spéculatifs qui recherchent un profit illégitime.

Au nom de mon parti, je salue également tout le travail parlementaire qui a été réalisé en commission et spécialement, MM. Van Biesen et Laaouej qui ont fourni beaucoup d'énergie dans l'élaboration de ce texte.

18.09 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, brièvement, je me réjouis du succès de cette initiative dont je ne suis pas signataire parce qu'en vertu de l'article 75 du Règlement, le nombre de signatures est limité à dix. Étant donné que dix partis avaient déjà signé ce texte, je n'ai malheureusement pas pu m'y associer, même si je la soutiens totalement.

Le problème des fonds vautour est important mais les collègues ont suffisamment développé les arguments.

Je ne citerai en exemple que le cas de l'Argentine qui est exposée à plus de sept milliards de dollars de dettes par les fonds vautour, dont cinq milliards de dollars en raison d'un seul procès ce mois-ci aux États-Unis. Les montants en cause, entre les mains d'un juge, sont gigantesques!

Comme mes collègues, je voudrais remercier M. Laaouej, M. Van Biesen et les autres qui ont participé à l'élaboration de ce texte, mais également, en amont, le CADTM et le CNCD qui ont lancé ces initiatives. Je conseille d'ailleurs à tous mes collègues la lecture du rapport du CADTM sur la dette grecque, qui est très intéressant.

Pour conclure, j'ai tout de même relevé chez mon collègue Van Biesen une déclaration que j'ai fortement appréciée et ce n'est pas tous les jours que j'apprécie ses déclarations.

Mais lorsqu'il dit que la Belgique ne doit pas attendre les autres pays pour prendre des initiatives de ce genre, je me réjouis de ses propos.

Personnellement, j'estime que notre pays doit être à l'avant-garde pour prendre des mesures contre les chasseurs de profits sans scrupule. Peut-être après cette initiative relative aux fonds vautours pourrions-nous prendre des initiatives pour combattre la concurrence fiscale européenne dont profitent les multinationales, les banques arrivent à la scission bancaire de spéculation et de dépôt, et combattre la grande fraude fiscale, voire celle existant chez les diamantaires?

En attendant ce moment qui arrivera peut-être un jour, je veux réaffirmer ma grande satisfaction de voir un vote quasi unanime sur cette proposition de loi.

18.10 Meyrem Almaci (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik was eigenlijk niet van plan om van op het spreekgestoelte mijn uiteenzetting te geven. Ik wou dat op mijn zitplaats doen, omdat ik het kort zal houden. Ik kondig hiermee dan ook aan dat ik het kort zal houden.

Het Parlement mag vandaag echt fier zijn op wat het straks zal goedkeuren. Ook de initiatiefnemers mogen fier zijn.

Ik wil hier toch enig enthousiasme ten berde brengen. Immers, vandaag kan, met de goedkeuring van dit wetsvoorstel, een klein land groot zijn op internationaal vlak. Ik deel het gevoel dat wij even groot mogen zijn met een ambitieus klimaatproject en met de aanpak van de financiële sector. Ik ben vandaag oprecht tevreden dat wij als klein land op internationaal vlak groot kunnen zijn. Ik zal u ook meegeven waarom dat zo is.

Kijk naar de aanwezigheid van de Argentijnse ambassadeur op de persconferentie naar aanleiding van dit wetsvoorstel. Kijk naar wat Argentinië meemaakt. Tien jaar geleden hebben aasgierfondsen op de internationale kapitaalmarkten schuldpapieren van Argentinië voor een bedrag van 49 miljoen euro gekocht. Die papieren hadden evenwel een uitstaande waarde – dit is natuurlijk de financiële problematiek waarin Argentinië is verwickeld – van 832 miljoen euro.

Die aasgierfondsen zijn er in de Verenigde Staten in geslaagd het volledige bedrag van 832 miljoen euro plus 600 miljoen euro rente op te eisen voor een land dat op de rand van de financiële afgrond staat. Ze eisten 1,3 miljard dollar voor papieren

die ze voor een bedrag van 49 miljoen euro hadden gekocht.

Duidelijker wordt het niet: het gaat om 26 keer de waarde die zij op de kapitaalmarkten en op de markten daarbuiten hebben betaald. Dergelijke zaken brengen een land en zijn bevolking naar de afgrond. Dergelijke toestand zuigt de economie uit, is nefast voor mens, economie en land.

Het initiatief dat wij nemen – dit mag ook eens worden opgemerkt – kreeg direct tegenwind door middel van een brief van Timothy Adams, CEO van The Institute of International Finance, aan de voorzitter van de commissie voor de Financiën. Ongezien was ook een amendement van de grootbanken via Febelfin. Er was ook oppositie en gelobby, onder meer via opiniestukken van Shapiro en Derk Jan Eppink. Er kwam dus direct internationale tegenwind.

Ik ben vandaag heel blij dat wij die samenwerking over de partijen heen en onder initiatief van de heer Laouej en de onvolprezen heer Van Biesen – ik mag dat ook eens zeggen, want wij hebben hier vele discussies gevoerd – toch hebben volgehouden ondanks de druk die duidelijk maakt dat het voorstel pijn doet en een bestaansreden heeft, niet alleen om wat wij hebben meegemaakt met ons eigen geld voor ontwikkelingssamenwerking, wat bijzonder pijnlijk was, maar ook omdat dit nog altijd gebeurt in vele landen.

Ik wil dit voorbeeld geven omdat dit geen steriel debat is waarmee wij de tijd een beetje vullen in de hoop dat wij straks op tijd naar huis kunnen. Nee, dit is een debat waarin wij pionier zijn. Wij kunnen dat dus!

Ik hoop dat wij die sfeer in dit Parlement nog vaak mogen meemaken wanneer het gaat over de speculatieve handelingen op de internationale markten. Ik hoop ook, laat ik vandaag optimistisch zijn, dat mevrouw Marghem op het vlak van het klimaat een tandje zal bijsteken.

18.11 Luk Van Biesen (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, eenieder zou blozen wanneer de collega's dergelijke mooie dingen zeggen.

Ik kan effectief onderschrijven dat wij in dit Parlement kunnen samenwerken. Men zegt soms dat de regering en de meerderheidspartijen moeten regeren, dat ze hun verantwoordelijkheid moeten opnemen, dat zij een aantal stellingen moeten innemen en het land besturen, en dat de

oppositie de opdracht heeft haar oppositierol te vervullen. In die dialectiek kan men uiteraard vijf jaar lang werken. Wij hebben met een aantal collega's samengewerkt en, ik moet de waarheid zeggen, het werk voortgezet dat reeds in andere commissies tot stand was gekomen.

Het grote werk werd in de Senaat gedaan, waar een aantal resoluties ter zake is goedgekeurd. Dat heeft ons de mogelijkheid gegeven een goed wetsvoorstel neer te schrijven. Het is aanvankelijk ingediend door collega Laaouej en de PS. Wij hebben dat samen laten sudderen, wij hebben erover nagedacht, en wij zijn met mensen uit de praktijk gaan praten. Wij hebben echter ook, en dat is hier nog niet aan bod gekomen, de spontane medewerking gekregen van maar liefst zeven universiteiten in dit land. De professoren hebben per e-mail van gedachte gewisseld over hoe wij best de definitie van aasgierfonds konden opstellen en hoe wij het beste resultaat zouden kunnen boeken, zodat wij een internationaal juridisch sterke tekst konden opstellen.

Daarom ben ik bijzonder fier, samen met de collega's die het wetsvoorstel hebben ingediend, samen met alle fracties, dat we het voorstel hebben opgesteld op basis van die gegevens en op basis van de input van verschillende collega's, waarbij we ook deels rekening hebben gehouden met de opmerkingen van de Nationale Bank van België. Daarbij is het niet de bedoeling dat elke financiële transactie in België vanaf nu eerst wordt nagekeken door een rechter om te zien of het niet gaat om een aasgierfondsbeweging. Dat is duidelijk nooit de bedoeling geweest. Het is wel de bedoeling dat we vandaag als klein land een signaal geven richting alle andere landen.

Dit is het moment dat het Parlement haar verantwoordelijkheid opneemt om het woerkerkapitalisme en de speculatie op schuldpapier fundamenteel aan te pakken. Dit is ook het moment dat elk van ons de opdracht krijgt om binnen zijn fracties elk ander land een soortgelijke tekst te proberen laten aannemen. Het is tijd dat elk van ons zijn verantwoordelijkheid neemt in zijn fracties, opdat aasgierfondsen niet alleen in België verboden worden, maar in de hele wereld.

Dan kunnen we een einde stellen aan het woerkerkapitalisme en kunnen we onze verantwoordelijkheid als klein land laten zien. Inderdaad, als klein land kunnen we groot zijn. Mevrouw Temmerman, niemand van uw fractie zal het woord voeren, maar ik wil toch vermelden dat collega Van der Maelen in dit dossier

schitterend werk heeft geleverd. Het zou hem oneer aandoen hem niet te vermelden. Het is dan ook jammer dat hij er vandaag niet bij kan zijn.

Collega's, laten we met deze duidelijke opdracht naar onze collega's van het Europees Parlement gaan. We hebben talrijke briefwisseling gehouden met verschillende landen die fundamenteel geïnteresseerd zijn in deze wetgeving. Laten we er vandaag mee starten. Laten we vandaag een beetje meer hoop geven aan de landen die het verschrikkelijk moeilijk hebben bij hun schuldherschikking. Laten we dus vandaag niet eindigen met een vrijblijvende stemming, maar laten we onze verantwoordelijkheid voor honderd procent opnemen. Ik dank u voor het vertrouwen.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking aan van de artikelen. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1057/4)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1057/4)**

Het wetsvoorstel telt 3 artikelen.
La proposition de loi compte 3 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 3 worden artikel per artikel aangenomen.

Les articles 1 à 3 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

19 **Wetsontwerp houdende diverse sociale bepalingen (1135/1-4)**

19 **Projet de loi portant des dispositions diverses sociales (1135/1-4)**

Algemene bespreking **Discussion générale**

De algemene bespreking is geopend.